

Envoi par courrier et par télécopieur :

Québec, le 5 octobre 2005

Madame Marie Dupont
Ville de Candiac
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

Objet : Questions 1 à 8 sur le projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman.

Madame,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet vous soumet les questions suivantes :

1. À la page 25 de votre mémoire, vous mentionnez que votre tracé requiert la relocalisation et l'aménagement du ruisseau Saint-André et de certains fossés agricoles mais vous ne décrivez pas les impacts qui justifient de telles mesures. Fournissez-nous une description des impacts anticipés sur tous les cours d'eau touchés.
2. Tel que l'indiquait le représentant de Pêches et Océans Canada dans sa lettre au promoteur datée du 26 janvier 2005 (PR5.1, annexe D), ce ministère doit être consulté lorsqu'il y a risque d'impact sur le réseau hydrographique. Les avez-vous consultés ? Dans l'affirmative, faites-nous parvenir la réponse que vous avez reçue de Pêches et Océans Canada.
3. Votre mémoire indique que le tracé serait en dépression à la hauteur des voies ferrées du CN et du rang Saint-André. Sa jonction avec la partie est de l'autoroute 30 se ferait, quant à elle, en surélévation. Par rapport au profil du terrain, à quel niveau se situerait le tracé entre ces deux points ? Pouvez-vous nous fournir le profil de votre tracé par rapport aux infrastructures existantes ? (Réf. PR3.1, carte 13)
4. Le tracé que vous proposez serait situé à quelle distance de la résidence de M. André Lemieux, au 99 Rang Saint-André ? Et à quelle distance des autres résidences et fermes localisées sur le rang Saint-André ?

5. Avez-vous évalué l'impact de votre tracé sur l'eau du puits situé au 5, rang Saint-André ?
6. Les cartes incluses à votre mémoire, ne montrent pas la partie nord-est du tracé. Pourriez-vous nous fournir une carte qui nous permettrait de voir la localisation de votre tracé lorsqu'il arrive à proximité des secteurs résidentiels de votre ville et de la municipalité de Saint-Philippe ? Avez-vous prévu des mesures d'atténuation du bruit à cet endroit ?
7. En tenant compte de la situation actuelle ainsi que des projets de développement à venir, quelles mesures d'atténuation du climat sonore pourraient s'avérer nécessaires le long du tracé que vous proposez?
8. Pourriez-vous nous fournir une estimation détaillée du coût de votre projet de tracé, incluant l'échangeur que vous prévoyez y ajouter au niveau du rang Saint-André, ainsi que la modification du design de l'échangeur A-15/A-30.

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous rappelons également que nous n'avons pas reçu les extraits pertinents du plan d'urbanisme et de la réglementation d'urbanisme de la Ville de Candiac relativement à la zone d'étude du projet de parachèvement de l'autoroute 30 de l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman, tel que demandé dans la lettre du 16 septembre 2005.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission